

RÉPONSE A TRENTE-SIX ARTICLES DU LECTEUR DE VENISE

SAINT THOMAS D'AQUIN DOCTEUR DES DOCTEURS DE L'ÉGLISE

OPUSCULE 11

Editions Louis Vivès, 1857

Édition numérique, <http://docteurangelique.free.fr>,
Les œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin

I- QUESTIONS SUR LA PUISSANCE DES ANGES SUR LA MATIERE _____	2
ARTICLE I: Les anges sont les moteurs du ciel? _____	2
ARTICLE II: Quelques auteurs ont-ils pensé que cette opinion était solidement prouvée? _____	3
ARTICLE III: Les astres obéissent-ils aux ordres des anges, en vertu du pouvoir que Dieu a donné à ces intelligences célestes? _____	3
ARTICLE IV: Les anges, qui gouvernent le ciel, sont-ils de l'ordre des vertus? _____	3
ARTICLE V: Un ange peut-il, par sa seule puissance, soulever le globe entier de la terre jusqu'à la lune? _____	4
ARTICLE VI: Ce que dit le livre de l'Écclésiaste, au premier chapitre, que "Esprit fait le tour du monde, peut-il raisonnablement être entendu ainsi? L'Esprit angélique se promène faisant le tour, c'est-à-dire par ses oeuvres, parce qu'il fait mouvoir les cieus comme dans un cercle." _____	4
ARTICLE VII: L'ange a-t-il une puissance infinie intérieurement? _____	4
ARTICLE VIII: Les anges sont-ils la cause de tout ce qui naît et meurt dans ce monde? _____	5
ARTICLE IX: Les anges sont-ils les auteurs de tous les corps naturels composés, soit organisés, soit organiques, parce que, être cause d'une chose, c'est la faire sortir d'une autre? _____	5
ARTICLE X: Un ouvrier peut-il mettre la main à son marteau, ou faire tout autre mouvement naturel, sans le secours des anges qui meuvent les sphères célestes? _____	5
II- QUESTIONS SUR LES SPHERES CELESTES _____	5
ARTICLE XI: Si l'harmonie des sphères célestes venait à être détruite, les éléments qui composent les corps corruptibles se sépareraient-ils subitement selon leur adhérence particulière? _____	6
III- QUESTIONS SUR L'ACTION DE DIEU _____	6
ARTICLE XII: Après l'oeuvre des six jours, Dieu donna-t-il le mouvement à quelque corps, immédiatement et par lui-même? _____	6
ARTICLE XIII: Dieu peut-il ou veut-il donner le mouvement aux corps immédiatement et par lui-même? _____	6
ARTICLE XIV: Tous les corps périraient-ils si les astres étaient privés de lumière, et s'ils cessaient d'avoir leur mouvement de rotation? _____	7
ARTICLE XV: Dieu fait-il des miracles par le ministère des anges? _____	7
ARTICLE XVI: Dieu fait-il des miracles, par le moyen des anges, d'une manière visible et invisible? _____	7
ARTICLE XVII: La divinité faisait-elle des miracles dans le Christ comme puissance, et l'humanité comme moyen? _____	7
ARTICLE XVIII: Les miracles qui s'opèrent par le ministère de quelque créature, sont-ils faits par l'autorité de Dieu, c'est-à-dire par sa puissance, sans laquelle rien ne peut être? _____	7
IV- QUESTIONS SUR LES CORPS RESSUSCITES _____	7
ARTICLE XIX: Après le jour du jugement, les corps des saints seront-ils incorruptibles de trois manières, c'est-à-dire par un bienfait de la justice divine, par un effet de la gloire éternelle, ou par nature ou naturellement? _____	8
ARTICLE XX: Après le jour du jugement, les corps des damnés seront-ils incorruptibles de deux manières, par la justice divine et par nature, ou naturellement? _____	8
ARTICLE XXI: Quand les corps des damnés seront dans l'enfer, seront-ils sensibles, et souffriront-ils la peine du feu, parce qu'ils seront soumis au feu de l'enfer d'une manière sensible et douloureuse? _____	8
ARTICLE XXII: Est-il permis de disputer, dans l'école, si l'âme de Jésus-Christ et toutes les autres âmes raisonnables viennent d'un autre corps? _____	8

V- LE MOTIF DE LA REDEMPTION	9
ARTICLE XXIII: Notre Seigneur Jésus-Christ n'est-il venu sur la terre que pour effacer le péché originel?	9
VI- ESCHATOLOGIE	9
ARTICLE XXIV: L'enfer est-il dans le centre ou autour du centre de la terre?	9
ARTICLE XXV: Peut-on savoir la distance qu'il y a de la surface de la terre à l'enfer, supposé que l'enfer soit au centre ou autour du centre de la terre?	10
VI- PHILOSOPHIE DU VIVANT	10
ARTICLE XXVI: Le fluide spermatique avec lequel naît l'esprit, qui est la vertu du principe de l'âme, est-il séparé du corps et est-il une chose divine et peut-on l'appeler ainsi?	10
VII- ESCHATOLOGIE (SUITE)	10
ARTICLE XXVII: N'y a-t-il pas témérité à penser qu'après la résurrection générale, la lune aura plus d'éclat que notre soleil actuel et le soleil sept fois plus que maintenant, et les corps des bienheureux sept fois plus que le soleil?	10
ARTICLE XXVIII	10
ARTICLE XXIX et XXX: Les anges ne gémissent pas et ne versent pas de larmes, ne font-ils pas comme s'ils pleuraient et s'ils éprouvaient de la douleur?	11
VIII- QUESTIONS SUR L'EUCARISTIE	11
ARTICLE XXXI: Après la transsubstantiation miraculeuse de la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ, au sacrement de l'autel, la substance du corps du Sauveur est-elle naturellement et sans miracle, dans ce sacrement, hors des dimensions des espèces de l'hostie qui sont restées, parce que la substance, dès lors qu'elle est substance, ne peut être contenue dans une grande et petite dimension?	11
ARTICLE XXXII: Les dimensions du corps de Jésus-Christ et les dimensions de l'espèce du pain ne sont pas égales?	12
ARTICLE XXXIII: Le corps de Jésus-Christ est-il localisé dans l'Eucharistie?	12
ARTICLE XXXIV: En remuant l'hostie, le corps de Jésus-Christ est-il déplacé?	12
ARTICLE XXXV: Les espèces sacramentelles, demeurant sans sujet, peuvent-elles agir naturellement, deviennent-elles sujettes au changement et à la corruption, comme auparavant?	12
IX: LA CONNAISSANCE DES DÉMONS	12
ARTICLE XXXVI: Les démons peuvent-ils connaître toutes les pensées du coeur, qui représentent différents objets dans l'imagination, ou qui excitent des passions dans les sens?	12

J'ai trouvé dans la lettre que vous m'avez écrite une foule d'articles auxquels vous me demandez amicalement de répondre d'ici à quatre jours. Quoique je sois surchargé d'occupations, dans la crainte de paraître répondre mal à votre affection, j'ai tout laissé sur-le-champ, pour satisfaire à chacune de vos questions l'une après l'autre.

I- QUESTIONS SUR LA PUISSANCE DES ANGES SUR LA MATIERE

ARTICLE I: Les anges sont les moteurs du ciel?

A quoi j'ai dit déjà qu'il fallait répondre que ceci est prouvé de plusieurs manières, non seulement par les philosophes, mais encore est affirmé positivement par les saints docteurs. Saint Augustin dit, dans le cinquième livre du Traité de la Trinité, que "de même que les corps grossiers et inférieurs sont tenus dans un certain ordre par les corps supérieurs plus légers, de même tous le sont par un esprit de vie doué de raison." Il dit aussi dans le quatre-vingt-troisième livre des Questions, que "Dieu a préposé une substance angélique au

gouvernement de toutes les choses visibles." Saint Grégoire dit, dans son quatrième livre des Dialogues, que « dans ce monde visible rien ne peut être ordonné que par une créature invisible. »

ARTICLE II: Quelques auteurs ont-ils pensé que cette opinion était solidement prouvée?

Je réponds que les écrits des philosophes sont pleins d'arguments, qu'ils tiennent pour concluants. Et il me semble à moi-même qu'on peut parfaitement établir que les corps célestes sont mus par quelque intelligence, soit par Dieu immédiatement, soit par l'intermédiaire des anges. Cette opinion me paraît la plus convenable à l'ordre général, que saint Denis appelle infaillible, que les corps inférieurs soient gouvernés par Dieu, comme en commun, d'après l'harmonie universelle.

ARTICLE III: Les astres obéissent-ils aux ordres des anges, en vertu du pouvoir que Dieu a donné à ces intelligences célestes?

Je ne vois pas clairement comment on peut établir un doute sur cette question. Personne ne pense, ne doute que tout ce que font les anges, ils le font en vertu du pouvoir que Dieu leur a donné; et si on révoque en doute que les corps célestes obéissent à leurs ordres, ce doute est déraisonnable. Car étant des substances incorporelles, ils ne peuvent faire mouvoir un corps, par l'opposition d'une force dynamique, mais par la puissance de leur seule volonté. Or il n'y a rien de plus élevé dans les anges que leur intelligence, puisque saint Denis les appelle intelligences ou esprits, donc leurs mouvements procèdent de la puissance de leur intelligence. Or l'idée de l'intelligence, en tant que puissance capable de transformer une chose quelconque, se nomme empire. Donc, s'ils meuvent les astres, ils ne le peuvent faire que par leur puissance.

ARTICLE IV: Les anges, qui gouvernent le ciel, sont-ils de l'ordre des vertus?

Ceci me paraît probable, surtout si on entend par l'ordre des vertus le moyen ordre de la seconde hiérarchie, comme le veut saint Denis. Car cet ordre tient le premier rang parmi les messagers célestes chargés d'exécuter les ordres extérieurs. Saint Denis écrit, en effet, dans le chapitre huitième de la hiérarchie céleste, que "le nom même de vertu signifie une puissance céleste et invincible pour toutes les oeuvres divines." Or rien ne paraît plus élevé dans le ministère extérieur, que la disposition des causes générales, d'où il me semble qu'on doit conclure que l'administration des corps célestes appartient à l'ordre des vertus. Aussi, Origène, en commentant ces paroles du chapitre XXIV de l'Évangile selon saint Matthieu, "et les vertus des cieux seront ébranlées," dit : "Il est convenable que les vertus des cieux, douées de raisons, soient frappées de stupeur en se voyant écartées de leurs premières fonctions." Ce qui me semble cependant avoir besoin de preuves.

ARTICLE V: Un ange peut-il, par sa seule puissance, soulever le globe entier de la terre jusqu'à la lune?

Il me semble qu'on ne peut rien affirmer de cette question, car les forces des créatures ne s'étendent qu'à des faits naturels. C'est pourquoi les anges ne peuvent mouvoir les corps que selon les lois propres à leur nature, et ils ne peuvent pas leur imprimer d'autres mouvements par leur propre puissance, parce que cela ne peut se produire que miraculeusement, par un ordre de Dieu. Cela pourrait arriver non seulement par la puissance d'un ange, mais même en vertu de celle d'un homme. Je ne crois pas, en effet, qu'il soit au pouvoir des anges, de lancer violemment en haut une partie de la terre, et de transporter un élément tout entier hors de son cercle naturel, et parce que la puissance des anges est immense sur les créatures inférieures, il ne faut pas croire pourtant qu'elle ne soit pas bornée à des effets limités, mais seulement qu'elle n'éprouve ni lassitude, ni défaillance, quand il s'agit d'opérer dans les limites de son pouvoir.

ARTICLE VI: Ce que dit le livre de l'Ecclésiaste, au premier chapitre, que "Esprit fait le tour du monde, peut-il raisonnablement être entendu ainsi? L'Esprit angélique se promène faisant le tour, c'est-à-dire par ses oeuvres, parce qu'il fait mouvoir les cieux comme dans un cercle."

Je ne vois pas pourquoi cette explication ne serait pas admissible, puisqu'elle est vraie d'après ce que nous avons déjà dit, et qu'elle ne s'éloigne pas de la manière de parler ordinaire de l'Écriture, d'après ces paroles de saint Paul aux Romains, ch. VIII, qu'il est dit que "l'Esprit intercède," c'est-à-dire fait intercéder.

ARTICLE VII: L'ange a-t-il une puissance infinie intérieurement?

Ceci peut s'expliquer bien ou mal. Si on veut dire que les anges ont une puissance infinie sur les créatures qui sont au-dessous d'eux, ceci est faux et erroné. Car alors ils pourraient produire des créatures qui leur seraient inférieures, et changer la nature des choses, ce qui est faux évidemment. Il faut donc entendre que la puissance des anges est dans l'ordre des attributs de leur nature. De même donc que le fini et l'infini sont dans leur nature, ainsi en est-il dans leur puissance.

Les anges ont donc une nature bornée relativement à ce qui leur est supérieur, c'est-à-dire Dieu, qui est un Être bon et infini, et avec lequel ils ont quelque trait de ressemblance par des points de contact bornés et finis. Mais cependant, comme les anges n'ont pas de forme matérielle, ils ne sont pas bornés et resserrés dans les liens d'une nature corporelle, comme le sont les formes matérielles; d'où il suit que la puissance des anges est finie en tant qu'appliquée à des effets déterminés; et lorsqu'elle participe d'une manière finie à la puissance de la cause première, elle est cependant infinie en ce sens que sa puissance d'action n'est pas gênée par les exigences de la matière et des organes corporels, comme les formes matérielles et organisées. Elle est encore infinie en durée, après la création, parce que sa nature est immortelle, et que son existence n'est pas mesurée sur un certain nombre de jours.

ARTICLE VIII: Les anges sont-ils la cause de tout ce qui naît et meurt dans ce monde?

Ceci est de rigueur, s'ils sont la cause du mouvement des astres, "qui donnent la vie et la mort à tous ces corps inférieurs," comme s'exprime saint Denis, au chapitre IV. Donc ce qui n'est pas la cause de la cause est la cause de l'effet.

ARTICLE IX: Les anges sont-ils les auteurs de tous les corps naturels composés, soit organisés, soit organiques, parce que, être cause d'une chose, c'est la faire sortir d'une autre?

Je dis que ceci peut être faux, parce que, être l'auteur d'une chose ou la faire, se dit bien des oeuvres d'art, mais non des opérations de la nature. Car, comme on ne dit pas que le père fait son fils, c'est pour cela qu'Aristote dit, au sixième livre de sa Morale, d'après cette façon de parler, que "l'art est la droite raison des choses faisables." Aussi, d'après cette définition n'a-t-on pas l'habitude de dire que les anges font, soit les corps célestes, soit les corps humains, ou toute autre espèce de corps composés, engendrés naturellement. Nous semblons faire, en effet, tout ce qui est en notre pouvoir, quel qu'il puisse être, ou à quelque art qu'il puisse appartenir. Mais les oeuvres de la nature ne sont pas soumises au caprice des causes naturelles, mais subissent la loi de l'ordre naturel dépendant de la volonté de Dieu, qui a formé la nature; aussi n'a-t-on l'habitude de n'attribuer guère qu'à Dieu seul de produire des effets naturels. On attribue cependant le mot *faire* aux causes naturelles, par l'habitude qu'on a de dire que tout agent produit quelque chose de semblable à lui; comme on dit que le feu chauffe, ce qui n'est autre chose que de rendre chaud; d'après cette façon de parler, on peut dire que les anges font les corps célestes et les corps matériels. Mais il vaut mieux suivre l'usage ordinaire, parce que, d'après le Philosophe, il faut parler comme tout le monde, malgré qu'il semble bien inutile de disputer sur les mots, quand il s'agit des choses.

ARTICLE X: Un ouvrier peut-il mettre la main à son marteau, ou faire tout autre mouvement naturel, sans le secours des anges qui meuvent les sphères célestes?

Cette vérité n'a pas besoin d'explication. Il est clair, en effet, que tous les corps mixtes sont conservés par le mouvement des corps célestes, parce que leur vie et leur mort dépend du mouvement du ciel dans une certaine période de temps, et de leur longitude ou de leur latitude de quelques corps célestes. Il est donc certain que si le mouvement du ciel s'arrêtait, le bras de l'ouvrier n'aurait plus d'énergie, et l'on n'entendrait plus le bruit des marteaux. Mais si, par une vertu surnaturelle, le forgeron frappait encore sur son enclume, il faudrait dire que son corps a avec son âme les mêmes rapports qu'auparavant. Qu'on ne vienne pas dire que l'air ne serait pas divisible, parce qu'il ne serait plus corruptible, par la cessation du mouvement du ciel. Car, quand même cela arriverait, il ne perdrait pas sa nature, qui est d'être divisible, à cause de la vapeur qu'il contient et de sa fluidité; et comme le conducteur du son et de la voix.

II- QUESTIONS SUR LES SPHERES CELESTES

ARTICLE XI: Si l'harmonie des sphères célestes venait à être détruite, les éléments qui composent les corps corruptibles se sépareraient-ils subitement selon leur adhérence particulière?

Cette proposition peut être vraie ou fausse, selon le sens qu'on y attache. Car il doit se faire, à un moment donné, que l'harmonie des corps célestes, comme tout mouvement, doit cesser, parce que le dernier instant du temps correspond au dernier instant du mouvement. Si donc on veut dire que la corruption de ces corps, ou leur séparation en ses divers éléments doit se faire en un instant, cette idée est vraie quant à son principe, et fausse tant qu'au fait, car les corps célestes conservent ou donnent le mouvement, eu sorte que la dissolution des corps, qui doit arriver par l'interruption de cette cause, doit avoir lieu par défaut de mouvement. Mais le commencement et la fin de quelque mouvement que ce soit ne peut être instantané, mais exige un certain espace de temps. Le contraire ne peut avoir lieu que par l'intervention de Dieu, qui abolirait toutes les lois de l'harmonie universelle. Car Dieu est la cause de l'existence de tous les êtres, continue et immuable; et comme il a tout créé en un instant, et non peu à peu, de même tout cesserait d'être à la fois, par la seule interruption de son action providentielle, et non par celle d'un mouvement quelconque.

III- QUESTIONS SUR L'ACTION DE DIEU

ARTICLE XII: Après l'oeuvre des six jours, Dieu donna-t-il le mouvement à quelque corps, immédiatement et par lui-même?

Je crois que non.

ARTICLE XIII: Dieu peut-il ou veut-il donner le mouvement aux corps immédiatement et par lui-même?

Cette proposition est complète. D'un côté il semble que Dieu, par sa puissance et son adorable volonté, peut faire mouvoir immédiatement toute espèce de corps, et, d'un autre côté, je ne vois pas comment cette proposition: "il ne peut faire mouvoir un corps" répugne à sa puissance, à moins que ces paroles ne se rapportent à ce qui suit, à savoir que l'action d'imprimer le mouvement, qui est divisible et qui n'a qu'une durée, soit une action divine, qui est son essence la plus pure, car Dieu ne peut faire ni ne veut ceci. Mais lorsqu'on dit que Dieu, donne le mouvement à un corps, par ces mots, *il donne le mouvement*, ou n'entend pas une action divisible et passagère, mais une action simple, qui est son essence; car ce n'est pas Dieu seulement, mais toute intelligence imprime le mouvement par l'action du commandement, comme nous l'avons déjà dit. Or le commandement d'une intelligence n'est autre chose que l'idée d'un effet tendant à l'accomplissement de sa volonté. Et la volonté et l'intelligence de Dieu n'est autre chose que son essence. D'où il suit que de même que l'action par laquelle Dieu a fait les créatures, et celle par laquelle il peut imprimer le mouvement aux corps, n'est autre chose que son intelligence et sa volonté.

ARTICLE XIV: Tous les corps périraient-ils si les astres étaient privés de lumière, et s'ils cessaient d'avoir leur mouvement de rotation?

J'ai déjà dit mon opinion sur cette question, car la mort n'est autre chose que la séparation de l'âme d'avec le corps; ce qui n'arrive que par un changement dans les lois naturelles, ce qui ne peut être complet instantanément, bien que la cause et le principe puissent être instantanés.

ARTICLE XV: Dieu fait-il des miracles par le ministère des anges?

Je le crois, mais non pas en ce sens que l'action des anges puisse s'étendre aux prodiges de premier ordre.

ARTICLE XVI: Dieu fait-il des miracles, par le moyen des anges, d'une manière visible et invisible?

Je pense qu'il en est ainsi quelquefois, mais non pas pour tout ce qu'il y a de miraculeux dans un fait. Tel est celui de la formation du corps de Jésus-Christ dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie.

ARTICLE XVII: La divinité faisait-elle des miracles dans le Christ comme puissance, et l'humanité comme moyen?

Je le pense ainsi, car la Divinité opérait par l'humanité comme instrument, comme le dit le pape Damase. Car l'action du ministre et du moyen est la même quant à l'effet, car l'un et l'autre contribuent à cette fin, qui consiste à faire mouvoir une chose par une autre.

ARTICLE XVIII: Les miracles qui s'opèrent par le ministère de quelque créature, sont-ils faits par l'autorité de Dieu, c'est-à-dire par sa puissance, sans laquelle rien ne peut être?

Ceci est vrai, entendu des vrais miracles, car ceux-ci ne peuvent être faits par les forces naturelles d'aucune créature. Il y en a cependant d'autres qui ne sont pas précisément des miracles, mais seulement pour quelques personnes qui en ignorent la cause, comme quelques faits extraordinaires, opérés par l'habileté des hommes, paraissent prodigieux aux ignorants, et sur tout les faits opérés par la puissance des anges. Et alors de tels miracles peuvent être opérés par la vertu de quelque créature, sans cependant en exclure l'intervention divine.

IV- QUESTIONS SUR LES CORPS RESSUSCITES

ARTICLE XIX: Après le jour du jugement, les corps des saints seront-ils incorruptibles de trois manières, c'est-à-dire par un bienfait de la justice divine, par un effet de la gloire éternelle, ou par nature ou naturellement?

Cette question ne saurait être douteuse quant aux deux premiers points; quant au troisième, elle peut être fautive, si on veut dire que la nature humaine peut faire par elle-même qu'un corps devienne incorruptible. Il est au-dessus de la puissance de tout être créé de pouvoir communiquer l'immortalité aux créatures corruptibles. Nous avons dit en effet plus haut que, d'après l'ordre de la nature, les corps humains et les corps mixtes seraient corrompus, si le mouvement des astres était arrêté. Donc l'immortalité des corps, après la résurrection, ne sera point donnée en vertu des forces de la nature, mais par la puissance divine, qui conservera les corps humains. Mais il est vrai de dire aussi que la cause de la corruption, qui est le mouvement des sphères célestes, n'existera plus. Car comme le mouvement des astres est la cause de la génération et de la conservation des corps mixtes, de même il est la cause de leur corruption. Et, dans ce sens, on pourrait soutenir que cette incorruption est naturelle. Il n'y aura donc pas de cause de la corruption des corps des prédestinés, si on suppose que leur conservation est l'effet de la puissance divine. Et on peut dire, en ce sens, que leur incorruptibilité est naturelle, parce que, en retranchant la cause de leur dissolution, elle le sera dans le sens qu'on dit que le capitaine d'un vaisseau est cause du naufrage, parce que, s'il lui fait défaut, le navire est en danger.

ARTICLE XX: Après le jour du jugement, les corps des damnés seront-ils incorruptibles de deux manières, par la justice divine et par nature, ou naturellement?

Cette question est résolue de la même manière que la précédente.

ARTICLE XXI: Quand les corps des damnés seront dans l'enfer, seront-ils sensibles, et souffriront-ils la peine du feu, parce qu'ils seront soumis au feu de l'enfer d'une manière sensible et douloureuse?

Je ne vois rien de faux dans cette pensée. Si on croit généralement que l'impassibilité n'est pas une qualité naturelle des corps glorieux, il s'ensuit que les corps des damnés seront sujets à la douleur. On ne peut nier qu'en rejetant les peines des damnés, qu'ils soient soumis à l'action d'un feu dévorant et terrible. Car pour qu'ils subissent la peine du sens, il faut nécessairement qu'ils soient sensibles.

ARTICLE XXII: Est-il permis de disputer, dans l'école, si l'âme de Jésus-Christ et toutes les autres âmes raisonnables viennent d'un autre corps?

Il me semble qu'on le peut fort bien, à moins que ces discussions ne soient un sujet de scandale, comme il arrive quelquefois, que des gens simples et ignorants, en entendant discuter des questions qui sont de foi, soient tentés de croire qu'on discute les raisons de crédibilité, comme si on doutait de la vérité de la foi. Mais, dans ce cas, afin de prévenir une

interprétation fâcheuse, on doit avertir qu'on ne discute pas pour cause de doute, mais bien pour se rendre compte des raisons sur lesquelles s'appuie la vérité.

V- LE MOTIF DE LA REDEMPTION

ARTICLE XXIII: Notre Seigneur Jésus-Christ n'est-il venu sur la terre que pour effacer le péché originel?

Je réponds à ceci, que Jésus-Christ est venu surtout pour donner la vie éternelle aux hommes, comme le dit saint Jean, ch. X : "Je suis venu pour qu'ils aient la vie." Il est donc venu pour lever tous les obstacles à la possession de la éternelle; par conséquent, il est venu effacer toutes sortes de péchés. Mais comme le bien général vaut plus que le bien particulier d'un seul homme de même le mal général est plus grand que celui de plusieurs. Aussi est-il venu pour effacer plus particulièrement le péché originel, qui avait corrompu toute la nature humaine, que les péchés particuliers d'un certain nombre. Aussi les commentaires disent-ils, sur ces paroles du premier chapitre de saint Jean: "Voici celui qui efface les péchés du monde;" "on appelle le péché originel le péché du monde qui est commun à tout le monde;" et plus bas, «que Jésus-Christ efface le péché originel et ceux que les pécheurs y ont ajoutés. » Il me paraît donc plus convenable de répondre affirmativement, que Notre Seigneur est venu pour effacer plus particulièrement le péché originel que les autres, que négativement, comme si on voulait soutenir qu'il n'est venu que pour effacer le péché originel. Car il était certainement dans l'intention de Jésus-Christ d'effacer les péchés actuels, parce qu'il est venu pour sauver le monde, selon ces paroles de saint Luc, ch. V : "Je ne suis pas venu appeler les justes à la pénitence, mais les pécheurs."

VI- ESCHATOLOGIE

ARTICLE XXIV: L'enfer est-il dans le centre ou autour du centre de la terre?

Je crois ne devoir rien avancer avec témérité sur cette question, surtout quand saint Augustin pense que personne, n'en sait rien. Pourtant, je ne crois pas qu'il soit au centre de la terre, parce que c'est là le centre de gravitation de tous les corps, et on ne peut pas empêcher les lois de la nature, comme on dit ordinairement, et c'est cependant ce qui aurait lieu si les corps n'étaient pas attirés au centre de la terre. Et si la terre était concave au centre, on ne saurait trouver une raison naturelle, comment cette croûte supérieure se maintiendrait solidement. Si on dit que cela se fait par miracle, je n'en vois pas le motif. Car l'enfer a été fait dès le commencement du monde, selon le commentaire de ce passage d'Isaïe, ch. XXX, « l'abîme a été creusé depuis hier. » Mais il ne faut pas faire attention à ce que Dieu peut faire dans l'établissement de toutes choses, « mais quelle est la nature des choses qui amène cet ensemble de lois," comme le dit saint Augustin dans son deuxième livre des commentaires de la Genèse ad litteram. On ne dit pas aussi que Jésus est descendu au fond de la terre, mais dans les parties inférieures, et pour rester dans le vrai, il suffit de dire d'une manière quelconque qu'il est descendu dans les parties inférieures de la terre.

ARTICLE XXV: Peut-on savoir la distance qu'il y a de la surface de la terre à l'enfer, supposé que l'enfer soit au centre ou autour du centre de la terre?

Je pense qu'on peut mesurer la distance de la surface de la terre au centre, mais non pas à l'enfer, parce que je ne crois pas qu'il soit possible à l'homme de savoir où est l'enfer.

VI- PHILOSOPHIE DU VIVANT

ARTICLE XXVI: Le fluide spermatique avec lequel naît l'esprit, qui est la vertu du principe de l'âme, est-il séparé du corps et est-il une chose divine et peut-on l'appeler ainsi?

On peut ou on doit l'expliquer en ce sens, c'est-à-dire cet esprit ou cette puissance de formation est appelée Esprit, par similitude, parce que de même que l'intelligence opère sans le secours des organes, de même cette vertu spermatique. Le commentateur donne cette explication dans son septième Traité de Métaphysique. Donc, comme nous avons dit plus haut, ce qui est principe dans les substances, etc., ce sont ses paroles. C'est pourquoi Aristote dit, dans son Traité des Animaux, que « les vertus productives qui sont dans les semences, sont semblables à l'essence intelligente, parce qu'elles agissent par une action intellectuelle, en ce qu'elles opèrent indépendamment d'un organe corporel.

VII- ESCHATOLOGIE (SUITE)

ARTICLE XXVII: N'y a-t-il pas témérité à penser qu'après la résurrection générale, la lune aura plus d'éclat que notre soleil actuel et le soleil sept fois plus que maintenant, et les corps des bienheureux sept fois plus que le soleil?

Je ne vois nulle témérité dans cette opinion, laquelle, si elle n'est pas appuyée de preuves, réunit du moins de fortes probabilités.

ARTICLE XXVIII

Un élément quelconque peut aider à la composition d'un être, de deux manières différentes. D'abord par son essence comme constitutif de principe matériel et formel, et ainsi il est impossible qu'un élément naturel d'un corps céleste soit admis dans la composition du corps humain et de tous les corps mixtes. Secondement, il peut servir à la composition d'un autre corps comme puissance, et de cette manière la nature des corps célestes entre dans la composition du corps humain et de tous les corps mixtes. Cela est vrai de toute nécessité, parce que les corps célestes sont la cause de la génération et de la corruption des corps inférieurs, comme le dit saint Denis.

ARTICLE XXIX et XXX: Les anges ne gémissent pas et ne versent pas de larmes, ne font-ils pas comme s'ils pleuraient et s'ils éprouvaient de la douleur?

Cela est vrai nécessairement, et c'est l'idée de saint Augustin qui écrit au neuvième livre de la Cité de Dieu : *"Les anges châtient sans colère ceux que la loi éternelle de Dieu a livrés à leur vengeance, ils secourent les malheureux sans éprouver le sentiment pénible de la compassion pour leur infortune; ils portent aide et appui à ceux qui sont en danger, sans subir le tourment de la crainte, et cependant nous employons à leur égard le langage humain qui exprime ces différentes passions, non pour exprimer la douleur de leurs impressions, mais bien leur conformité avec celles que nous éprouvons."*

VIII- QUESTIONS SUR L'EUCCHARISTIE

ARTICLE XXXI: Après la transsubstantiation miraculeuse de la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ, au sacrement de l'autel, la substance du corps du Sauveur est-elle naturellement et sans miracle, dans ce sacrement, hors des dimensions des espèces de l'hostie qui sont restées, parce que la substance, dès lors qu'elle est substance, ne peut être contenue dans une grande et petite dimension?

Je crois cela faux. Parce que de même qu'il arrive miraculeusement et non par un effet naturel que la substance du pain est changée en la substance du corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, de même arrive-t-il par miracle et non naturellement qu'il est contenu dans de certaines dimensions. Car, comme dit saint Augustin dans son huitième chap. de la Genèse ad litteram. "Dieu conserve les créatures de même qu'il les fait."

Il n'est pas comme un architecte qui travaille à la construction d'une maison, puis l'abandonne; mais Dieu exerce une action continue sur son oeuvre, en la conservant dans sa nature, d'après ces paroles de saint Jean, ch. V: "Mon Père travaille toujours." Quant à la raison que l'on donne, qu'une substance, parce qu'elle est substance, peut être en petite et en grande dimension; on ne doit pas l'entendre ainsi, qu'il soit de la raison de toute espèce de substance, qu'elle puisse être contenue dans de grandes et de petites dimensions. Comme on ne doit pas affirmer que la proposition contraire sort de la raison de la substance : de même qu'il n'est pas de la raison de l'animal d'être raisonnable, il n'est cependant pas de sa raison qu'il soit sans raison.

S'il était donc de la raison de la substance qu'elle ne fût pas empêchée d'être dans une grande ou une petite dimension, il s'ensuivrait que la substance du corps de Jésus-Christ aurait naturellement la faculté d'être égale dans une petite comme sous une grande dimension. Mais comme il n'est pas de la raison d'une substance qu'elle puisse être indifféremment dans une grande comme sous une petite dimension, ceci n'est pas aussi contre la raison de la substance:

il est donc clair qu'il n'y a pas de contradiction à mettre la substance du corps de Jésus-Christ sous une grande ou une petite dimension, comme il y aurait contradiction à attribuer à une chose ce qui répugne à sa raison. Ceci prouve donc qu'il n'y a pas contradiction, sans prouver pourtant que cela arrive naturellement.

ARTICLE XXXII: Les dimensions du corps de Jésus-Christ et les dimensions de l'espèce du pain ne sont pas égales?

Cette proposition est manifeste et le contraire est hérétique, car il s'ensuivrait que le corps de Jésus-Christ ne pourrait être contenu tout entier sous une petite particule de l'hostie.

ARTICLE XXXIII: Le corps de Jésus-Christ est-il localisé dans l'Eucharistie?

On répond qu'il est sur l'autel ou dans l'Eglise, mais il est vrai que le corps de Jésus-Christ n'est pas dans l'Eucharistie, comme circonscrit dans un certain lieu. Car il n'est pas proportionné au sacrement comme s'il était contenu dans un certain lieu, parce qu'il n'est pas ramené aux propres dimensions du sacrement.

ARTICLE XXXIV: En remuant l'hostie, le corps de Jésus-Christ est-il déplacé?

Il est vrai qu'on le change de place comme les corps se meuvent par eux-mêmes ou par accident dans un certain espace : parce qu'il n'est pas dans l'endroit où est le sacrement, comme les corps sont dans un lieu quelconque, par eux-mêmes ou par accident, parce qu'il est dans d'autres rapports avec l'étendue des espèces sacramentelles, qu'un corps vis-à-vis de sa propre étendue dans laquelle il se meut par lui-même ou par un principe moteur qui le fait mouvoir par accident. Mais Il est sujet à un déplacement dans un certain lieu, comme le corps de Jésus-christ peut l'être à raison des dimensions sacramentelles.

ARTICLE XXXV: Les espèces sacramentelles, demeurant sans sujet, peuvent-elles agir naturellement, deviennent-elles sujettes au changement et à la corruption, comme auparavant?

Cette proposition est vraie à quelques égards, et fausse sous d'autres rapports. Car rien ne peut agir ou souffrir de modification, qu'en présupposant les attributs qui lui sont propres. Or, rester ce qu'elles sont sans sujet, est un miracle, et, sous ce rapport, l'état subséquent est un prodige et en même temps une modification de son être; mais l'étendue des espèces, subsistant miraculeusement, remplit par un miracle l'office du sujet et de la matière, qui sont sujets à changement.

IX: LA CONNAISSANCE DES DÉMONS

ARTICLE XXXVI: Les démons peuvent-ils connaître toutes les pensées du coeur, qui représentent différents objets dans l'imagination, ou qui excitent des passions dans les sens?

Je crois que ceci est vrai par rapport ai pensées qui font naître des sensations dans les organes. Et saint Augustin soutient cette thèse dans son Traité de la Divination des démons. « Les démons remarquent, dit-il, les pensées des hommes, non seulement celles qu'ils rendent par des paroles, mais encore celles qui sont conçues dans leur esprit, et ils connaissent très facilement les pensées qui sont traduites extérieurement.» Il dit encore sur ce sujet, dans son livre des Rétractations: « J'ai dit cela avec plus d'assurance qu'il ne convenait; car il est prouvé par plus d'une expérience, que ceci vient à la connaissance du démon. Mais il est très difficile ou tout-à-fait impossible aux hommes de savoir s'ils reconnaissent, à certains signes du corps, les pensées de l'âme : et si c'est par la puissance de leur esprit, qu'ils connaissent les pensées et même les impressions du corps, qui font que quelquefois les hommes jugent des dispositions intérieures. » Cette seconde proposition, loin d'exclure la première, dit bien davantage. Mais je ne crois pas que les simples impressions de l'imagination puissent faire connaître aux démons les pensées des hommes. Parce que l'homme, en vertu de sa raison et (le son libre arbitre, peut remuer souvent sa pensée sur une image conçue dans son imagination, ou la repousser absolument.

Voici, mon bien cher frère, ce que je répons, plus longuement que vous ne le demandiez, aux divers articles que vous m'avez adressés : on ne pouvait pas, en effet, donner une solution absolue à des questions qui renferment plusieurs sens, surtout lorsque vous m'exposiez vos doutes, sans faire mention de vos difficultés. Si vous eussiez, au contraire, formulé vos objections, j'aurais pu répondre plus directement et d'une manière plus sure.

Adieu. Longue et heureuse santé; et veuillez payer mon travail par le suffrage de vos bonnes et ferventes prières.

Fin du onzième Opuscule, ou réponse du bienheureux Thomas d'Aquin, au lecteur de Venise, sur 36 articles.